



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 juillet 2016

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures de sécurité et de respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet

Afin d'assurer la sécurité des périgourdins et le respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, Anne-Gaëlle Baudouin Clerc, Préfète de la Dordogne, a pris, ce jour, trois arrêtés qui s'appliquent sur l'ensemble du département :

- ❶ interdisant toute vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement quelle qu'en soit la catégorie du **mercredi 13 juillet 2016 – 8h00 au vendredi 15 juillet 8h00**.

- ❷ interdisant la distribution et la vente à emporter de boissons alcooliques du :
 - **mercredi 13 juillet 2016 – 20h00 au jeudi 14 juillet 2016 – 8h00**
 - **jeudi 14 juillet 2016 – 20h00 au vendredi 15 juillet 2016 - 8h00**

- ❸ interdisant la distribution, la vente et l'achat de combustibles domestiques (dont gaz inflammables) et produits pétroliers du **mercredi 13 juillet 2016 – 8h00 au vendredi 15 juillet 2016 – 8h00**.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication interministérielle
Marjorie VIGNES
☎ 05.53.02.24.07
marjorie.vignes@dordogne.gouv.fr